

Conseil d'administration de la SMF du 13 janvier 2007

Présents : C. Anné, J.-M. Barbaroux, J.-P. Borel, L. Busé, G. Chassé, P. Chossat, M. Delort, L. Di Vizio, D. Duverney, F. Germinet, V. Girardin, M. Granger, I. Itenberg, S. Jaffard, P. Loidreau, C. Mauduit, S. Paycha, M.-F. Roy, M. Tibar.

Excusés : J.-P. Allouche, F. Alouges, D. Paindaveine, L. Schwartz

Absents : E. Germain, M. Jambu, Y. Yebbou.

I- Le P.V. du CA du 11 novembre est adopté après quelques modifications de forme.

II- Nominations diverses et durée des mandats SMF

1) Conseil scientifique :

Les membres du CS sont tous à renouveler. La règle actuelle est que les nouveaux membres sont proposés au CA par les membres sortants du CS. Les mandats étaient auparavant de deux ans renouvelables une fois.

Le Conseil décide de porter les mandats à 3 ans renouvelables une fois.

Sur proposition du CS, le CA décide de nommer J.-C. Yoccoz, C. Voisin, P. Michel et P. Dehornoy. A. Guionnet et Y. Brenier sont renouvelés pour 3 ans. En attendant l'élection d'un secrétaire du nouveau conseil scientifique, Alain Bachelot continue à participer au CS et à en être secrétaire. Ces nominations cherchent à conserver un équilibre thématique.

Rappel sur le rôle du CS :

- Il est consulté sur les renouvellements des comités de rédaction,
- Il est consulté pour répondre aux demandes de parrainage SMF pour les congrès qui en font la demande,
- Il propose des noms pour constituer les CS des congrès SMF.

Les fonctions du CS pourraient être élargies dans le futur. Actuellement, il n'a pas de rôle de prospective, ni de propositions d'activité pour la SMF.

2) Durée des mandats SMF au sein des différentes commissions et nominations diverses :

Il est souhaitable que les durées des mandats soient uniformisées. M.-F. Roy propose, avec l'accord de J.-P. Allouche, de passer à six ans non-renouvelables, sauf pour la *Gazette* (trois ans renouvelables).

Les membres de la commission enseignement ont un mandat dont la longueur n'est pas précisée. Elle pourrait être fixé à trois ans renouvelables une fois. Il faudrait préciser son rôle et son mode de fonctionnement. Marie-Françoise Roy propose qu'elle fonctionne comme le CS, en étant consultée systématiquement par email sur les questions d'enseignement. Guy Chassé signale que, si cette consultation systématique était une règle contraignante, cela introduirait une lourdeur du fonctionnement de l'exécutif préjudiciable à sa réactivité. Marie-Françoise Roy suggère que le responsable de la commission pourrait éventuellement être le vice-président enseignement. Guy Chassé pense qu'il est inutile que ce soit une règle intangible. J.-P. Borel fait remarquer que la commission enseignement est de nature particulière, basée sur le volontariat, sans numerus clausus, et ne procédant pas par votes stricts, mais plutôt par consensus.

En ce qui concerne l'ensemble des commissions, il est entendu que, lorsqu'un membre en devient responsable, le décompte de temps qu'il lui reste est remis à zéro ; et, plus généralement, on adopte une clause « sauf cas particulier » pour garder plus de souplesse face à des situations exceptionnelles; cette clause s'appliquera aussi à la *Gazette*.

M. Jambu (non-rééligible au prochain conseil) était responsable des relations internationales. Ce poste pourrait être proposé à M. Martin-Deschamps, du fait de sa position à la SME. M. Waldschmidt vice-président CIMPA est une autre possibilité. On pourrait éventuellement différencier responsable « européen » et « international ».

Certains mandats n'avaient pas une longueur précisée. Au comité des publications, les membres qui n'y sont pas de droit (pour l'instant P. Schapira et F. Germinet) auront aussi des mandats de trois ans renouvelables une fois au plus.

M. Laurent, responsable de la politique d'échanges de revues, à Luminy occupe cette fonction depuis longtemps. Son remplacement éventuel par un autre mathématicien fréquentant la bibliothèque du CIRM sera discuté avec la bibliothécaire N. Granottier Il est entendu que chaque demande d'échange continuera d'être visée par le Bureau.

C.Villani est nommé membre du comité « États de la recherche ».

Le mandat de Gonzalez-Sprinberg est renouvelé pour un an au CNFM. Les représentants de la SMF au CNFM seront renouvelés en bloc dans un an.

Le Conseil décide que la règle générale pour les mandats des membres des comités de rédaction des revues (excepté la *Gazette*) sera de 6 ans non-renouvelables, sauf cas particulier examiné en CA. Une exception est faite pour les directeurs des comités éditoriaux : la pendule sera remise à zéro au moment de leur accession à cette fonction. Pour la *Gazette*, on se tiendra à 3 ans renouvelables.

III- Tarifs des cotisations et publications

Les propositions sont faites dans un document qui est distribué. J.-P. Allouche propose que les tarifs des revues ne soient pas modifiés ; en effet une augmentation substantielle avait eu lieu l'an dernier (anciens numéros d'Astérisque). Le Bureau propose que les cotisations ne soient pas augmentées en 2008 sauf pour les institutions pour lesquelles il est proposé une augmentation de 10% (sur la part cotisation du package). On passerait ainsi à 276 euro pour le tarif A et 222 euro pour le tarif B.

F. Germinet signale une faute de frappe dans les tarifs de « *Bulletins et Mémoires* ».

La question des tarifs différenciés suivant les institutions est abordée. C. Ropartz fait remarquer qu'elle serait trop compliquée à mettre en œuvre.

Le coefficient de change Euro/\$ est fixé à 1,5.

IV- Questions diverses

1) Point sur la brochure « Zoom »

La brochure « zoom sur les métiers des maths » est sortie. Il manque le logo de la société ILOG. Il faut persuader l'ONISEP de se retourner contre son imprimeur, pour obtenir une réimpression partielle. ILOG ne semble pas réagir avec trop de véhémence ; elle se contenterait d'une « compensation » sous forme de publicité par exemple dans la Gazette. Il est suggéré qu'à l'avenir, le montant exact de la contribution de chaque sponsor soit précisé.

Un prospectus publicitaire (« flyer ») sera réalisé en éditant seulement les 1e et 4e de couverture de cette brochure.

Il reste toujours à trouver un lieu pour accueillir une demi-journée rassemblant des lycéens et de futurs employeurs sur ces thèmes. Véronique Chauveau est partante pour l'organiser. Ce pourrait être à la Cité des Sciences et de l'Industrie ou dans un lycée.

2) Projet de livre blanc « Maths à venir » :

L'idée vient de Mireille Martin-Deschamps. On respecterait ainsi la périodicité de 10 ans pour ce genre de documents (la seconde édition avait été plutôt modeste : une demi-journée de débats, et un texte ne portant que sur la démographie de la communauté). Le nouveau document serait toujours en collaboration avec la SMAI, voire aussi avec la SFDS. D. Talay propose de préparer un document pour juin et de décider ensuite une action éventuelle plus ambitieuse. La SMF souhaite que des représentants des deux sociétés travaillent sur chaque thème. Le découpage pourrait respecter les trois grands thèmes déjà adoptés il y a vingt ans : Maths et sciences, Maths et industrie, Maths et société. Ce dernier point contiendrait les bilans sur la démographie de la communauté, et les effectifs, ainsi que les questions d'enseignement. M.-F. Roy et S. Jaffard en discuteront avec D. Talay lors du congrès France-Maghreb de Nice. Il faudra tenir compte des rapports et documents existant déjà : rapport de conjoncture de la commission du CNRS, rapport de l'Académie, document de demande du RTRA de Jussieu, Zoom sur les métiers des maths. Le rapport pourrait déboucher sur un colloque, voire une action plus ambitieuse : P. Chossat propose des « états généraux ». L'édition du rapport pourrait être confiée à un éditeur commercial, afin qu'il soit diffusé hors de la communauté. En 2010 se tiendra à Paris *l'European Open Science Forum*, qui demande un soutien (publicitaire) de la SMF. Il pourrait servir de prolongement à cette réflexion prospective.

3) Commission Enseignement :

M.-F. Roy proposera à P. Arnoux de rédiger un texte sur l'option sciences qui puisse être examiné, puis voté par le CA.

4) Réunion sur le Mastère :

Une réunion avec Edumaths a eu lieu, puisque, à l'initiative de F. Pacard, les sociétés savantes en sont partenaires; le but initial est de permettre aux étudiants étrangers voulant effectuer un mastère en France d'avoir accès à un portail convivial, et un annuaire des mastères de maths (le système est actuellement illisible). Il faudrait des fiches de présentation unifiées, une recherche par mots-clés... Ce problème de lisibilité se pose aussi pour les étudiants français. Une réunion « attractivité et cohérence des masters de maths » aura lieu le 23 mars. Elle

réunira l'ensemble des responsables de niveau M en maths. L'enjeu est de taille : beaucoup de masters de maths ont un seul étudiant ! Ils ne pourront survivre que par regroupements et recrutement d'étudiants étrangers. Le site etudiants.gouv.fr révèle de façon alarmante cet étiage.

5) Prix D'alembert :

Il est actuellement attribué tous les deux ans ; il y a peu de candidats, et doit être réformé. Le CA décide de ne pas le maintenir sous la forme actuelle. Quelques modifications suggérées par le CA sont :

- Ne pas maintenir la nécessité de candidater,
- Rendre le prix international,
- Qu'il soit aussi bien attribué à des ouvrages qu'à des actions,
- qu'il ne soit pas nécessairement réservé à des non-mathématiciens.

Le CA confie à C. Mauduit le soin de rédiger une proposition écrite pour le prochain CA.

6) Convention avec la SFDS :

Il a été proposé de passer une convention avec la SFDS pour mettre en place une collaboration plus étroite en particulier au niveau des adhésions.

Actuellement, les adhérents de la SMAI ou de la SMF peuvent effectuer une adhésion conjointe à l'une ou l'autre des sociétés et il existe un tarif spécial réduit pour les adhérents de l'UPS et de femmes & math.

La SFDS souhaiterait être traitée comme la SMAI dans les formulaires d'adhésion SMF. Cela semble assez compliqué à C. Ropartz, du fait de la multiplication des tarifs que cela entraînerait. Le plus simple serait de créer une cotisation pour les adhérents d'une « société amie » et que la SFDS soit considérée comme une société amie au même titre que femme & math et que l'UPS. Valérie Girardin va s'occuper de négocier avec la SdFS en regardant notamment ce que propose la SMAI.

7) Page internationale du site Web :

Sylvie Paycha mentionne que le site est bien avancé dans sa structure théorique. Il sera mis en place sous peu, dès que Laurent Koelblen aura terminé de s'occuper de *l'Officiel*.

8) Épreuve de TP de Maths en terminale :

M. Moussa inspecteur général vient nous parler des résultats de l'expérimentation des TP de maths en terminale. La motivation de cette expérience est explicitée dans la texte joint de D. Duverney. La description de l'expérience qui y est faite est objective, d'après Mr Moussa. La motivation pour une note de TP de maths vient du fait qu'il faut pouvoir noter toute activité au programme, et que l'utilisation des calculatrices durant l'épreuve de maths va un jour ou l'autre être interdite, du fait de leur sophistication grandissante, et des moyens de communication qu'elles présentent. La forme donnée à cette épreuve suivrait fidèlement celle de l'épreuve de TP de Physique ou de SVT.

L'épreuve serait notée sur 4 points (sur 20). Elle aurait lieu quelques semaines avant les épreuves du Bac. Les sujets sont découverts par les profs tardivement pour décourager le bachotage. Ils demandent une réflexion sur ce qui est demandé (et non uniquement des calculs). Les sujets devraient être adaptés aux moyens de calcul du lycée. Cette activité supplémentaire ne bénéficie pas d'heures d'enseignement supplémentaires. Elle ne devrait pas créer de bouleversements en terminale si les profs de maths depuis la 4e ont bien respecté les programmes, et en particulier leur contenu en informatique.

V- Nominations

Renouvellement des membres du CS : le CA décide de nommer J.-C. Yoccoz, C. Voisin , P. Michel et P. Dehornoy . A. Guionnet et Y. Brenier sont renouvelés pour 3 ans.

C. Villani est nommé membre du comité « États de la recherche ».

M. Martin-Deschamps sera contactée pour être responsable des relations internationales

Le mandat de Gonzalez Springberg est renouvelé pour un an au CNFM.

VI- Décisions

- Le P.V. du Conseil d'administration du 11 novembre est adopté.
- Le mandat de membre du comité des publications est de 3 ans renouvelable une fois.
- Le mandat de membre du Conseil Scientifique est porté à 3 ans renouvelable une fois.
- Les mandats des membres de comités de rédaction de publications (exceptée la *Gazette*) seront de 6 ans non-renouvelables. Une exception est faite pour les directeurs des comités éditoriaux : le compteur est remis à zéro au moment de leur accession à cette fonction. Le mandat de membre du comité de rédaction de la *Gazette* sera de 3 ans renouvelable. Toutes ces durées peuvent être allongées pour raisons exceptionnelles, votées par le CA.
- Cotisations et tarifs de publications : les tarifs des revues et des cotisations ne sont pas modifiés. Seule la part cotisation du package proposé aux institutions est augmentée de 10%. Le coefficient de change euro/\$ est fixé à 1,5.

Le secrétaire.